

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

#### COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 19 septembre 2023 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

**Présents :** Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; G. REQUENA ; J-C ARAGON ; S. ALLEMAND ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; J-M. DUMAS ; C. AZAIS ; S. MARTI ; S. JEAN ; D. VIALAS ; C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

**Absents représentés :** M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. IBARS ; N. LECLERC par G. REQUENA ; D. CUPOLI par J-C. ARAGON ; A. CHOUKROUN par L. GASC ; L. DELAITE par C. PROUTEAU ; C. RUEGGER par W. BIGNON ; A. ZAKHARY par J. GROSSO

**Absent :** JF. MARY

#### **14. Dénomination de la parcelle DT 249**

Dans le cadre de la vente des biens communaux, nous avons vendu les Marseillanettes qui sont actuellement numérotées sur l'avenue de la Méditerranée.

Pour des raisons pratiques, il est proposé que les adresses soient situées dans la petite impasse, à l'est de l'avenue de la Méditerranée, car les portes d'entrées y sont situées.

Cette impasse n'ayant pas de nom, il convient de la dénommer.

Il appartient au conseil municipal :

**De valider** la dénomination de l'impasse des Marseillanettes.

Il convient d'en délibérer.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 02/10/2023



ID : 034-213401508-20230919-DEL23\_09\_19\_14-DE

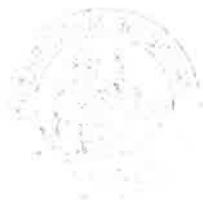


Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 02/10/2023

ID : 034-213401508-20230919-DEL23\_09\_19\_14-DE



Acte publié le 04/10/2023  
Yves MICHEL, Maire de la commune